

RÉSOLUTION FINALE DE LA 23^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COPEAM

L'Assemblée Générale de la COPEAM s'est réunie à Beyrouth le 13 mai 2017. A l'occasion de cette 23^{ème} session ordinaire et tenant compte

- des Statuts de l'Association
- de la Charte de Séville approuvée le 7 mai 2005

la COPEAM et ses membres

- ✓ Réaffirment leur engagement en faveur de la liberté des médias, de l'accès à l'information, de la liberté d'expression et du pluralisme en tant que piliers des sociétés démocratiques ;
- ✓ Soulignent le danger que la désinformation et la fausse information croissantes, ainsi que la dissémination virale des *fake news* sous formes différentes et par divers moyens, puissent miner la notion d'information et la confiance des citoyens dans les opérateurs de l'information, avec le risque de manipulation et d'encourager davantage les divisions entre les cultures, les religions et communautés ;
- ✓ Prennent acte de la rapidité du changement technologique et industriel dans le paysage médiatique et des nouveaux modes de consommation requérant le développement de nouvelles compétences et une plus ample représentation de la narration dans les médias ;
- ✓ Soulignent l'importance de renforcer les initiatives de sensibilisation, d'éducation aux médias et à l'information dans la Région méditerranéenne, avec le but de donner aux citoyens les moyens d'analyser et maîtriser le contenu média avec un esprit critique ;
- ✓ Appellent à un journalisme qualifié et professionnel, à la vérification des faits et au reportage responsable – tout d'abord par des programmes de formation qualifiants adressés aux professionnels expérimentés aussi bien qu'aux jeunes – pour assurer des standards de haute qualité éditoriale, éthique et technique dans le nouveau scénario numérique ;
- ✓ Estiment que les médias de service public doivent véhiculer une information plurielle et impartiale, en ligne avec les meilleures pratiques et les principes éthiques du journalisme, tout en utilisant aussi des formats et des langages innovants capables d'atteindre de façon plus efficace les jeunes.

S'appuyant sur ces postulats, les membres de la COPEAM

- ✓ S'engagent à mettre en place des actions pertinentes contre le discours de haine, l'incitation à la violence et à la discrimination sur toutes leurs plateformes média ;
- ✓ Soulignent la nécessité d'une formation spécifique à l'utilisation des réseaux sociaux et à la vérification des sources adressée aux journalistes, afin de faire face aux défis et aux risques posés par l'actuel scénario multiplateforme global ;
- ✓ Saluent favorablement les exemples récents de coopération concrète initiée par les médias traditionnels et les nouveaux médias dans ce domaine et souhaitent que de bonnes pratiques similaires puissent également être activées dans la Région Méditerranéenne, répondant aux enjeux de la transition numérique en cours ;
- ✓ Appellent à une collaboration intersectorielle et à un échange entre tous les acteurs concernés (ONG, société civile, agences de presse, médias sociaux et numériques, écoles de cinéma et des arts visuels, institutions nationales et internationales) dans le but de développer des initiatives communes en faveur d'une nouvelle narration méditerranéenne à travers les médias ;
- ✓ Soulignent l'importance de développer de nouveaux formats et de promouvoir des langages différents (documentaires, docu-fictions, produits cross-média tels que le web-doc, etc.) pour informer le public, afin d'assurer une représentation et un récit plus efficaces des complexités courantes ;
- ✓ Portent l'attention sur la nécessité d'ultérieurs financements institutionnels au niveau national et international (ex. Politique Européenne de Voisinage - PEV) pour promouvoir la coopération audiovisuelle en faveur de l'indépendance des médias et du pluralisme, du développement du service public, du soutien à la transition numérique.

La COPEAM entamera les étapes opérationnelles nécessaires pour traduire cette Résolution en actions concrètes.

Beyrouth, le 13 mai 2017